

SAINTAIN DE CURSEAUX (*Jean Arnould*) (Sensenruth, Luxembourg belge, 17.1.1728 - Dunkerque, 5.12.1804).

On ne sait pourquoi le nom de Curfooz, hameau où il est né, a toujours été orthographié comme ci-dessus, mais de telles fantaisies étaient assez communes sous l'Ancien Régime. Quoi qu'il en soit, le père Saintain entra dans l'ordre des Capucins où il fut inscrit dans la province de Champagne. La moitié nord de Saint-Domingue ayant été assignée à cette province après l'expulsion des jésuites en 1748, le père Saintain s'y rendit et se trouva dans une situation très difficile. La Colonie n'avait aucune organisation ecclésiastique et comme les capucins, contrairement à leurs prédécesseurs, les jésuites, et à leurs voisins au sud, les dominicains, appartenaient à un ordre mendiant, ils n'avaient pas le droit d'acquérir des propriétés pour assurer leur subsistance. De plus, les colons les soupçonnaient de donner, à l'instar des jésuites, plus d'instruction aux esclaves qu'il n'en fallait pour assurer leur docilité.

Le père Saintain s'acquitta de son ministère avec tant de succès qu'il devint préfet apostolique au moment où une ordonnance royale, en date du 24 novembre 1781, pourvut enfin à l'organisation des missions aux Antilles françaises. Ayant également réussi dans cette charge élevée, il fut réélu en 1789 pour un second septennat. Les temps, malheureusement, changeaient. Inquiet des idées révolutionnaires répandues parmi les colons, l'Intendant royal supprima le Conseil supérieur de la ville du Cap-Français (aujourd'hui Cap-Haïtien), dont le préfet apostolique faisait partie. Il en resulta un conflit auquel le père Saintain prit part et qui lui valut la surprise de voir arriver comme successeur un confrère qu'il avait lui-même demandé comme vice-préfet.

Ce confrère était aussi un ami, le père Constantin Krier, dit «Guerrier», originaire de la ville de Luxembourg. Aussi les deux prêtres devinrent-ils inséparables jusqu'à la mort. Au Cap, la situation devint de plus en plus difficile pour eux, d'abord parce que la République française leur imposa un serment de fidélité qui entraînait l'excommunication *ipso facto*. Ensuite, parce que cette révolution fut suivie de la révolte des esclaves, qui ne tardèrent pas à se rendre maîtres de tout l'arrière-pays. Privés de tout contact avec leurs confrères qui s'étaient mis pour la plupart au service des révoltés, les deux Luxembourgeois rentrèrent en Europe le 6 juin 1792. L'Eglise ne leur tint pas rigueur d'un serment imposé par les circonstances et, après la proclamation de la liberté des cultes en 1795, ils furent tous deux assignés à la paroisse Saint-Eloi à Dunkerque, où le père Saintain mourut, porteur du titre de prêtre habitué.

18 janvier 1981.

J. Comhaire (†).

Sources : CABON, P.A. 1933. Notes sur l'Histoire religieuse d'Haïti, Port-au-Prince. — COMHAIRE, J. 1956. The Haitian schism, *Anthropological Quarterly*, Washington, janvier, pp. 1-10. — Chanoine MAHIEU 1932. Jean Guillaume Guerrier, Lille.